



SPF MOBILITÉ ET TRANSPORTS  
DG TRANSPORT ROUTIER ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bruxelles, 17 février 2023



## N° 2023/002

### Déchéances guide (coche verte / point d'exclamation)

Madame, Monsieur,

Lors de la demande d'un permis de conduire provisoire, il faut vérifier que le guide **n'a pas été déchu** au cours des trois dernières années ou qu'il n'a pas **d'examens de réintégration**.

Lorsque vous recherchez un guide dans Mercurius, notre base de données établit toujours un lien avec la base de données du SPF Justice (MaCH) pour demander **l'historique** des données de réintégration.

Guide(s)		Titulaire	Age	Catégorie 6/8 ans	Déchéance		
1)	<input type="text"/> Chercher	<input type="text"/> Info Déchéance	✓	✓	✓	✓	✓
2)	<input type="text"/> Chercher	<input type="text"/> Info Déchéance	✓	✓	✓	✓	⚠

Une **coche verte** apparaît lorsqu'il n'y a pas d'historique des données d'une déchéance pour le guide.

Si vous avez vérifié que les notifications papier du SPF Justice avec les données d'une déchéance sont dans Mercurius, vous pouvez supposer que le guide est en règle avec les conditions ci-dessus dans ce cas.

Nous admettons qu'une fiche de permis de conduire ne doit plus être conservée lorsque la commune a vérifié que les données des déchéances sont effectivement répertoriées dans Mercurius.

Lorsque des données d'une déchéance sont effectivement enregistrées dans MaCH, un **point d'exclamation** s'affiche et l'utilisateur peut utiliser le bouton "déchéance" pour visualiser ces données.

Le point d'exclamation ne signifie pas automatiquement que la personne ne peut pas être un guide. Il s'agit simplement d'un signal indiquant qu'un **historique** des données de déchéance est disponible.

Vous devez vérifier vous-même dans la page Déchéance si le guide n'a pas été déchu au cours des trois dernières années et/ou s'il n'y a pas d'examens de réintégration en suspens. Le guide doit avoir réussi tous les examens de réintégration imposés au moment de la demande. La date à laquelle ils ont été pris n'est pas prise en compte pour déterminer les trois ans, mais seulement la période de déchéance effective.

Lorsque seule une période de retrait immédiat est enregistrée auprès d'un citoyen, un point d'exclamation apparaît également. Cependant, un retrait immédiat n'est pas une déchéance et n'est donc pas pris en compte comme condition pour être guide. Bien sûr, si ce retrait immédiat a été converti par la suite en une déchéance du droit de conduire, cela compte comme une déchéance.

#### Remarque

Vous ne pouvez vérifier ces informations que lorsque vous demandez un permis de conduire provisoire avec un guide. Chaque requête est enregistrée par le système. Les abus sont détectés et sanctionnés.

#### EXEMPLE

Dans l'exemple, le citoyen ne peut pas être un guide. L'interruption a eu lieu il y a plus de 3 ans, mais aucun résultat n'est disponible pour l'examen de réintégration théorique et pratique, ni dans le tableau "Examens de conduite passés", ni dans le tableau "Examens de réintégration (théorie et pratique)".

Cadre mentionnant les Déchéances dans la page Déchéances :

Déchéance					
N° de l'accusé	Date de début	Date de fin	Date de force de chose jugée	Exigence d'examens de réintégration	Weekend
██████████	18.11.2016	28.02.2017	30.06.2016	P T M S	Non
██████████	18.02.2015	19.03.2015	24.07.2014		Non
██████████	07.08.2012	14.08.2012	07.07.2012		Non

« < 1 > »

Cadre mentionnant les examens de réintégration présentés dans la page Déchéances :

Examens de réintégration (théorie et pratique)					
Type	Catégorie	Date	Centre	Dossier	Auto-école
Pas de résultats					
<input type="button" value="«"/> <input type="button" value="&lt;"/> <input type="button" value="1"/> <input type="button" value="&gt;"/> <input type="button" value="»"/>					
Examens de réintégration psycho-médicaux					
Valable pour	Date d'examen	Date de fin provisoire	Restrictions		
Pas de résultats					

Si les examens théorique et pratique de réintégration ne sont pas repris dans le cadre prévu sur la page Déchéances, l'information peut également être vérifié dans le cadre suivant :

Cadre mentionnant les examens du permis de conduire réussis dans la page Certificat et Examens :

Examen pour le permis					
Type	Catégorie	Code 78	Code 96	Date	Centre
Pas de résultats					

Pour plus d'info, veuillez-vous adresser à [certdriving@mobilite.fgov.be](mailto:certdriving@mobilite.fgov.be).

Avec mes meilleures salutations

Communication – Service Permis de conduire